LISTE RECAPITULATIVE DES OBSERVATIONS NON LEVEES

LISTE RECAPITULATIVE N°2

Affaire :	HOPITAL AVICENNE - BÂTIMENT LAVOISIER ASCENSEUR TEP 93000 BOBIGNY
N° d'affaire :	083931400304
Missions :	L + SEI + HAND + LE
Chrono affaire :	10
Chargé(e) d'affaire :	Philippe FERRAND
Date :	28/02/2018

> Maître d'Ouvrage
HOPITAL AVICENNE
DIRECTION INVESTISSEMENTS ET MAINTENANCE
125 RUE DE STALINGRAD
93009 BOBIGNY CEDEX
M. JACQUES SULBERT
M. Pascal TOULY

Rappel important : (Norme NFP 03 100 art. 4.2.8)

Nous rappelons que seront indiqués en avis défavorables au rapport final :

- les avis défavorables non levés
- les avis suspendus non levés
- les documents demandés non transmis

Vous voudrez bien nous indiquer la suite donnée à l'émission du présent document.

Lorsque des avis suspendus ou défavorables sont levés lors de visites de chantier, ils sont identifiés dans les chapitres "levée(s) d'avisde la liste récapitulative précédente", et accompagnés des justifications correspondantes. Ces informations n'apparaissent que dans une liste récapitulative, puis disparaissent de la suivante.

	Destinataire(s)	Contact	Adresse email
MO	HOPITAL AVICENNE	M. JACQUES SULBERT	jacques.sulbert@aphp.fr
MO	HOPITAL AVICENNE	M. Pascal TOULY	pascal.touly@aphp.fr
AMO	A2PR INGENIERIE	M. Stéphane CASONATO	s.casonato@a2pr-ing.fr

A- RÉCAPITULATIF DES AVIS DÉFAVORABLES NON LEVÉS

	POINT DE CONTROLE	AVIS	REFERENCE	DATE
Gros Oeuvre Maçonnerie				
Visite	Indépendance de la gaine d'ascenseur créée	Au regard des plans d'ascenseur de FAIN, il n'est pas possible que des rails-guide soient implantés sur une paroi neuve d'un côté et sur une paroi existante de l'autre côté (paroi de la gaine de l'ascenseur existant), compte tenu des risques de tassement différentiel prévisible.		03/11/2015
Visite	Implantation de la gaine d'ascenseur	Sur le plan de coffrage C01 indice D, il est prévu qu'une partie de la gaine soit implantée sur le poteau existant. L'implantation de la gaine est à revoir. Des dispositions seront à définir au droit des paliers des rez-de-chaussée et 1er étage en terme d'étanchéité, de résistance au feu, en particulier.		03/11/2015

B- RÉCAPITULATIF DES AVIS SUSPENDUS NON LEVÉS

	POINT DE CONTROLE	AVIS	REFERENCE	DATE
Gros Oeuvre Maçonnerie				
Document	Plan n° C01 : Création ascenseur - Tous niveaux - Coffrage	La surface libre de la VH devra être de 7 dm² minimum.	C01 (E)	13/10/2015
Document	Plan n° C01 : Création ascenseur - Tous niveaux - Coffrage	il convient de nous confirmer que les chaînages horizontaux correspondent aux points d'ancrage des rails de la cabine d'ascenseur.	C01 (E)	13/10/2015
Document	Plan n° C01 : Création ascenseur - Tous niveaux - Coffrage	Compte tenu de la désolidarisation des parois de la gaine d'ascenseur avec les autres parois existantes, un traitement est à prévoir pour éviter toute propagation d'incendie (fumées, gaz) aux niveaux supérieurs.	C01 (E)	13/10/2015
Document	Plan n° C01 : Création ascenseur - Tous niveaux - Coffrage	Le procès-verbal de tenue au feu du flocage prévu sur les éléments structurels métalliques est à nous adresser (ATTENTION au coefficient de massiveté).	C01 (E)	01/02/2016
Document	Plan n° C03 : Création passerelle - Plancher haut RDC - Coffrage - Armatures	L'étude relative aux plats carbone est à nous transmettre, accompagnée de l'Avis Technique en cours de validité des plats carbone prévus.	C03 (0)	14/12/2016
Document	Plan n° C03 : Création passerelle - Plancher haut RDC - Coffrage - Armatures	Le procès-verbal de tenue au feu du flocage, en cours de validité, prévu pour les éléments de charpente métallique est à nous transmettre, accompagné des justifications nécessaires (en particulier, épaisseur prévue).	C03 (0)	14/12/2016
Document	Plan n° CO2 : Création ascenseur escalier - Coffrage	Le plan d'armatures correspondant est à nous adresser.	CO2 (0)	26/07/2016
Document	Plan n° CO2 : Création ascenseur escalier - Coffrage	Le giron extérieur doit être limité à 42 cm.	CO2 (0)	26/07/2016
Document	Dossier technique Protection par flocage PROTECT FLAMME sur dalles renforcés par plats	Le procès-verbal de résistance au feu, en cours de validité, du flocage PROTECT FLAMME est à nous adresser.	PROTEC FLAMME	18/01/2017

	POINT DE CONTROLE	AVIS	REFERENCE	DATE
	carbone			
Visite	Palier de l'ascenseur au 1er étage	Les dispositions constructives pour la création du palier de l'ascenseur au 1er étage sont à nous communiquer, ainsi que les justifications nécessaires, notamment les conditions de reprise de cet ouvrage par les éléments existants de structure.		03/11/2015
Visite	Fondations et dalle de la cuvette	Compte tenu des modifications à apporter vis-à-vis du plan de coffrage C01 indice D, la dalle de la cuvette et les fondations sont à revoir, en terme de coffrage et d'armatures. Dans ces conditions, ces éléments de structure seront à justifier.		03/11/2015
Visite	Escalier créé	Les plans de coffrage et d'armatures de l'escalier créé sont à nous transmettre.		03/11/2015
Ascenseurs				
Document	Dossier Technique de FAIN : Ascenseur	Le certificat d'examen-type CE de cet ascenseur sera à nous adresser à la fin de l'opération.	DT FAIN	02/04/2015
Document	Dossier Technique de FAIN : Ascenseur	Les procès-verbaux de réaction au feu, en cours de validité, des revêtements intérieurs de la cabine sont à nous transmettre.	DT FAIN	02/04/2015
Document	Dossier Technique de FAIN : Ascenseur	Le procès-verbal de résistance au feu, en cours de validité, des portes palières est à nous adresser.	DT FAIN	02/04/2015
Document	Dossier Technique de FAIN : Ascenseur	Il convient de nous confirmer que la puissance électrique totale installée en gaine est inférieure à 40 kVA.	DT FAIN	02/04/2015
Document	Dossier Technique de FAIN : Ascenseur	Cet ascenseur doit être muni d'une trappe de secours et d'une échelle métallique.	DT FAIN	02/04/2015
Document	Dossier Technique de FAIN : Ascenseur	Un moyen efficace doit permettre de donner l'alarme, depuis l'intérieur de la cabine, au service de surveillance ou à un responsable désigné par l'exploitant.	DT FAIN	02/04/2015
Document	Dossier Technique de FAIN : Ascenseur	Des dispositions constructives seront à prendre entre les portes palières de la cabine et les parois béton, afin d'assurer l'étanchéité aux flammes et aux fumées.	DT FAIN	02/04/2015

C- DOCUMENTS DEMANDÉS

D- AVIS SUSPENDUS OU DÉFAVORABLES LEVÉS DEPUIS LA LISTE PRÉCÉDENTE

Néant